

De : [Accès à l'information - Montérégie](#)
A :
Objet : Demande d'accès 200789965 - Courriel réponse
Date : 7 avril 2022 11:06:00
Pièces jointes : [Avis de recours.pdf](#)
[A- Art. 48 2020.pdf](#)
[1 RAPI 14-10-2016.pdf](#)
[2 ANC 01-09-2016.pdf](#)
[3 RAPI 11-08-2016_biffé.pdf](#)

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 4 mars dernier, concernant le lot 2 048 887 à Les Cèdres.

Vous trouverez en pièce jointe les documents demandés.

Toutefois, nous vous informons que d'autres renseignements ont été masqués en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) car ils relèvent des organismes suivants : MRC de Vaudreuil-Solanges, ville Les Cèdres et le ministère des Transports. Nous vous référons donc aux personnes responsables de l'accès au sein de ces organismes :

TRANSPORTS

Claude Peachy

Directeur de l'accès à l'information et de l'éthique
700, boul. René-Lévesque E., 29e étage Québec (QC) G1R 5H1
Tél. : 418 646-0160 #23013 Téléc. : 418 643-9014
lai@transports.gouv.qc.ca

LES CÈDRES

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier
1060, ch. du Fleuve Les Cèdres (QC) J7T 1A1
Tél. : 450 452-4651 #30 Téléc. : 450 452-4605
jpoulin@ville.lescedres.qc.ca

MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Guy-Lin Beaudoin Directeur général

280, boul. Harwood Vaudreuil-Dorion (QC) J7V 1Y5
Tél. : 450 455-5753 #2310 Téléc. : 450 455-0145
glbeaudoin@mrcvs.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur 450) 928-7755
www.environnement.gouv.qc.ca

1 Identification

Date de l'intervention : 2016-10-14	Heure de début : 12h28	Heure de fin : 12h35
Intervention effectuée par : Suzanne Fisette		
Accompagnée par : - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande

N° de demande : 200463597	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : Remblai de terre et de matière résiduelle présumément en milieu humide, Les Cèdres	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301063358	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° de gestion doc. : 7470-16-01-0926000	N° de document : 401557018
But de l'intervention : Vérifier si les correctifs requis ont été apportés à la suite de l'avis de non-conformité émis le 1 ^{er} septembre 2016 concernant un remblai de matières résiduelles.	

2 Lieu concerné par l'intervention - +

1	Nom du lieu : Ministère des Transports	
	Nom usuel du lieu : Ministère des Transports	
	N° du lieu : X2163357	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 2 048 887	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,326613888900: -73,988466666700	

3 Intervenant du lieu - +

Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	Propriétaire	700, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5H1	13812425	X2163357

4 Condition météo SO

Description : Soleil, 9°C	<input type="checkbox"/> Précisions
---------------------------	-------------------------------------

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) - + SO

6 Plainte SO

7 Photo numérique SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 4	Nombre de photos intégrées au rapport : 4
--	---

Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Suzanne Fisette avec un appareil photo de type Canon Powershot A1100 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\fissu02\7470-16-01-0926000\2016-10-14

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.

7.1 Modification apportée aux photos numériques - + SO

8 Grille d'intervention annexée SO

9 Autre pièce annexée au rapport - + SO

10 Équipement utilisé - + SO

11 Échantillon - + SO

12 Mise en contexte SO

Une plainte a été reçue concernant du remblai en marais-marécage. Une inspection a été réalisée et un avis de non-conformité a été envoyé. Une inspection a été planifiée pour vérifier les correctifs apportés.

13 Description de l'intervention

J'arrive sur les lieux de l'inspection et je constate qu'une clôture ainsi que des pancartes ont installées, que les matières résiduelles ont été retirées et que la végétation repousse (voir photos).

Je quitte les lieux à 12h35.

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

15 Conclusion

Les correctifs constatés sont satisfaisants et je n'ai constaté aucun autre manquement à la Loi sur la Qualité de l'Environnement lors de mon inspection.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés - + SO

17 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.

Rédigé par : Suzanne Fiset	Fonction : Inspectrice
Signature : 	Date de signature : 01-02-17

18 Vérification du rapport d'intervention

Approuvé par : Patrice Bourque	Fonction : Chef d'équipe
Signature : 	Date : 2017-02-01
Commentaires :	



Photo 1 (IMG_5588)



Photo 2 (IMG_5589)



Photo 3 (IMG_5590)

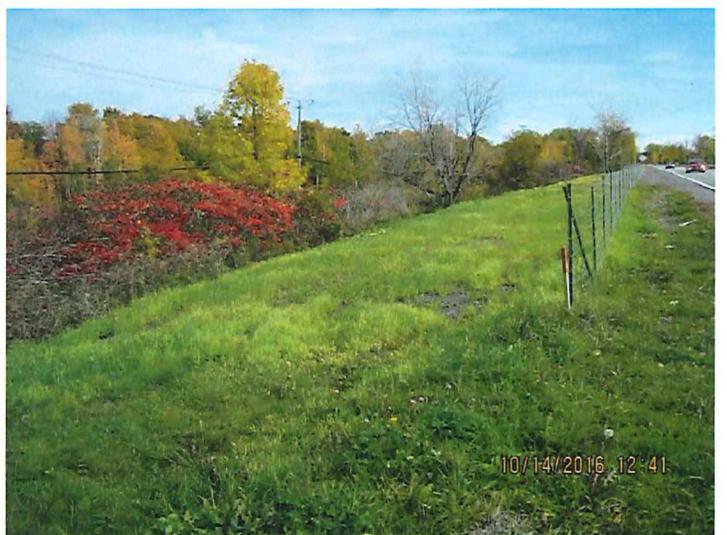


Photo 4 (IMG_5591)

Salaberry-de-Valleyfield, le 1^{er} septembre 2016

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ministère des Transports, de la Mobilité durable
et de l'Électrification des transports
180, boulevard d'Anjou, bureau 200
Châteauguay (Québec) J6K 1C4

N/Réf. : 7470-16-01-0926000
401381684

Objet : Remblai de matières résiduelles sur le lot 2 048 887 du cadastre du Québec aux Cèdres

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 11 août 2016 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Étant propriétaire d'un lieu où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées, ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 66 al. 2

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

...2

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la Loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 66 al. 2

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^{me} Suzanne Fisette au 450 928-7607, poste 230 ou à l'adresse courriel suivante : suzanne.fisette@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).



Patrice Bourque
Chef d'équipe, secteurs hydrique, milieux naturels et des pesticides

PB/SF/jl

1 Identification

Date de l'inspection : 2016-08-11 Heure d'arrivée : 13h25 Heure de départ : 14h00
Inspecteur : Suzanne Fiset Accompagnée de : -

N° intervention : 301055982 Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7470-16-01-0926000 N° du rapport d'inspection : 401381650
N° demande : 200463597 Type de demande : Plainte à caractère environnemental
But de l'inspection : Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant du remblai en marais-marécage

Lieu inspecté
Nom du lieu : Ministère des Transports
Nom usuel du lieu : Ministère des Transports
N° du lieu : X2163357 Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
Localisation du lieu inspecté : Cadastre du Québec : 2 048 887
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,326613888900:-73,988466666700

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ministère des Transports	Propriétaire	700, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5H1	13812425

Conditions météo
Nuages

Personnes rencontrées SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
2 employés de la ville		

Mode d'identification

But expliqué : oui non s. o.
Mode d'identification : verbale preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : Personnes rencontrées

Plainte SO

Plaignant rencontré : oui non

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 29 Nombre de photos annexées au rapport : 18

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Suzanne Fiset avec un appareil photo de type Canon Powershot A1100 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\fissu02\7470-16-01-0926000\2016-08-11

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/>	1	Carte de l'inspection et des milieux humides
<input checked="" type="checkbox"/>	2	Photos qui n'apparaissent pas dans le rapport
<input checked="" type="checkbox"/>	3	Échange de courriels avec la MRC, la municipalité et le MTQ
<input type="checkbox"/>		Autre

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif)

 SO

Une plainte a été reçue concernant du remblai en marais-marécage.

3 Description de l'inspection

J'arrive sur les lieux de l'inspection et je constate la présence d'un remblai de matières résiduelles (asphalte, bois, plastique, brique, béton, etc.) et de terre dans l'emprise de la route (voir photos et annexe 2). Il y en a sur environ 400 mètres de longueur, entre 1 et 3 mètres de hauteur et entre 2 et 5 mètres de largeur.

Il y a deux travailleurs de la ville sur place qui me disent que c'est le ministère des Transport (MTQ) qui a fait ça.

Je constate la présence d'un lit d'écoulement, mais pas dans les 10 mètres du remblai, et je ne constate pas la présence d'un milieu humide. Comme végétation, il s'agit surtout de verge d'or et de sorbiers, avec quelques frênes. Je quitte les lieux à 14h00.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

 SO

- J'ai vérifié si le milieu est consigné sur les cartes de milieux humides. Il ne l'est pas (voir annexe 1).
- J'ai vérifié avec la MRC si le fossé qui passe près du remblai est un cours d'eau, et ce n'est pas le cas (voir annexe 3).
- J'ai contacté la municipalité pour savoir qui a fait ce remblai, et il s'agit du ministère des Transport (voir annexe 3).
- J'ai contacté le MTQ et on m'a dit qu'on était en train de retirer les remblais (voir annexe 3). Le MTQ entreposait des roches et de la terre à cet endroit depuis des années, et d'autres personnes ont commencé à venir y mettre leurs matières résiduelles. Le MTQ a donc décidé de retirer leur remblai, ainsi que les matières résiduelles des autres, et d'y creuser un fossé pour empêcher les gens de continuer cette mauvaise habitude.

5 Conclusion

Lors de cette inspection, j'ai constaté un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), soit :

- Étant propriétaire d'un lieu où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées, ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 66, alinéa 2

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

 SO

1	Manquement : Remblai de matières résiduelles Référence légale : Loi sur la qualité de l'environnement, article 66, alinéa 2	Degré de gravité des conséquences : mineur
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : Très faible risque d'atteinte car pas en zone inondable ni près de prises d'eau potable.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Explication : Faible impact car travaux sur de petites superficies.	
	Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur) Explication : Réversibles car des travaux correctifs peuvent être réalisés.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur) Explication : Mineur car bordure de route.	

Facteurs aggravants

 SO

Facteurs atténuants

 SO

6 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : **mineur**

Ainsi, je recommande d'envoyer un avis de non-conformité sans sanction administrative pécuniaire car il n'y a pas de facteur aggravant et de passer le dossier à l'équipe du municipal pour faire l'inspection de suivi.

Rédigé par : Suzanne Fiset

Signature :

Date de signature : 11/08/16

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Patrie Bourque

Fonction : Chef d'équipe

Signature :

Date :

2016-08-15

Commentaires :



Photo 1 (IMG_5488).jpg



Photo 2 (IMG_5489).jpg



Photo 3 (IMG_5490).jpg



Photo 4 (IMG_5492).jpg



Photo 5 (IMG_5493).jpg



Photo 6 (IMG_5494).jpg



Photo 7 (IMG_5497).jpg



Photo 8 (IMG_5499).jpg



Photo 9 (IMG_5500).jpg



Photo 10 (IMG_5501).jpg



Photo 12 (IMG_5503).jpg



Photo 15 (IMG_5506).jpg



Photo 16 (IMG_5508).jpg



Photo 17 (IMG_5509).jpg



Photo 18 (IMG_5510).jpg



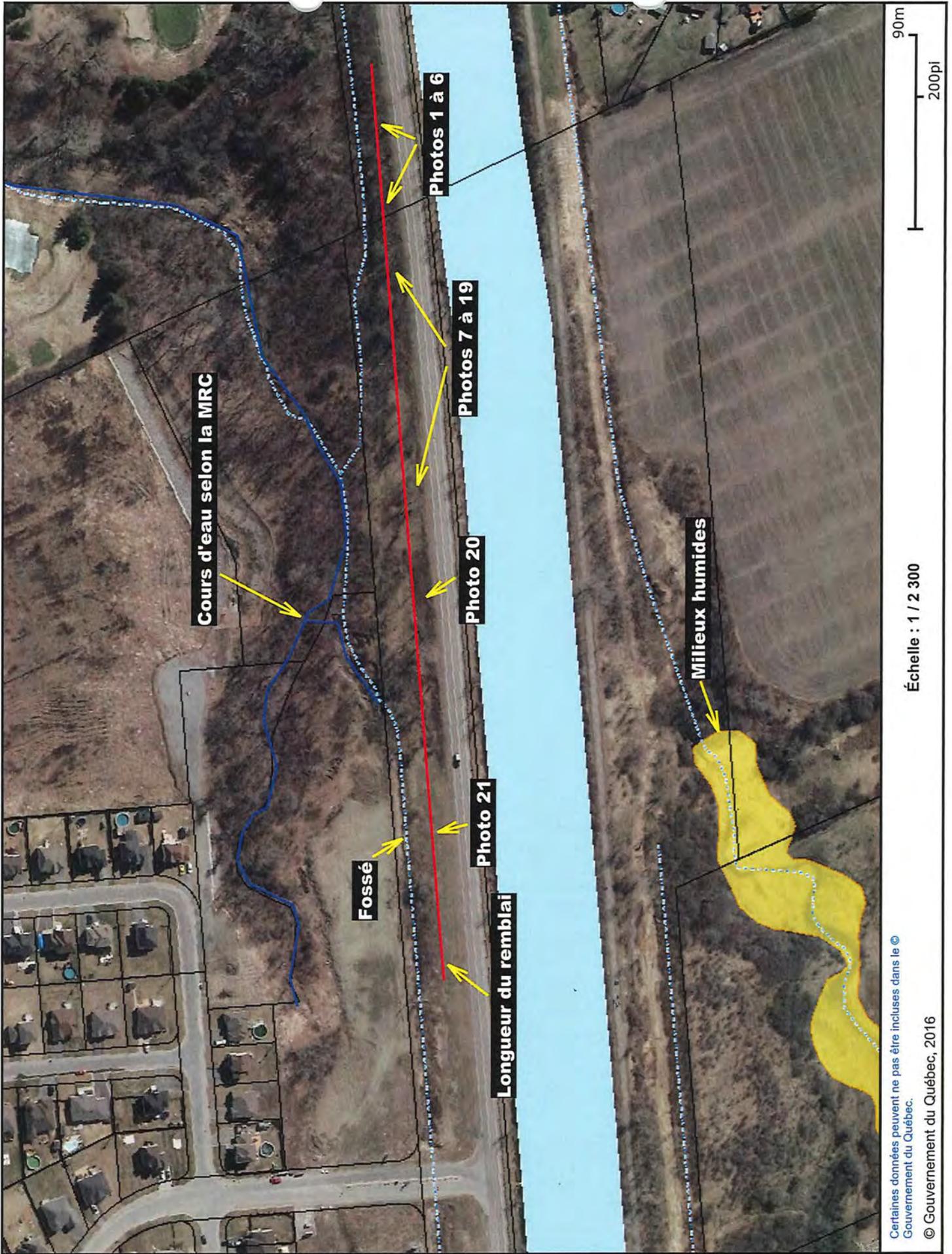
Photo 19 (IMG_5512).jpg



Photo 20 (IMG_5513).jpg



Photo 21 (IMG_5514).jpg



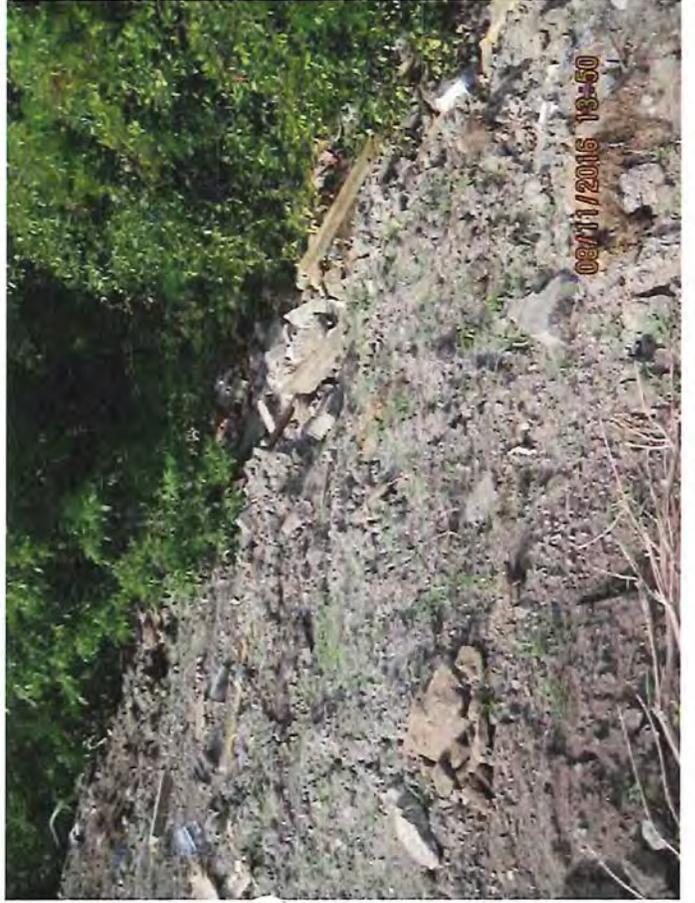
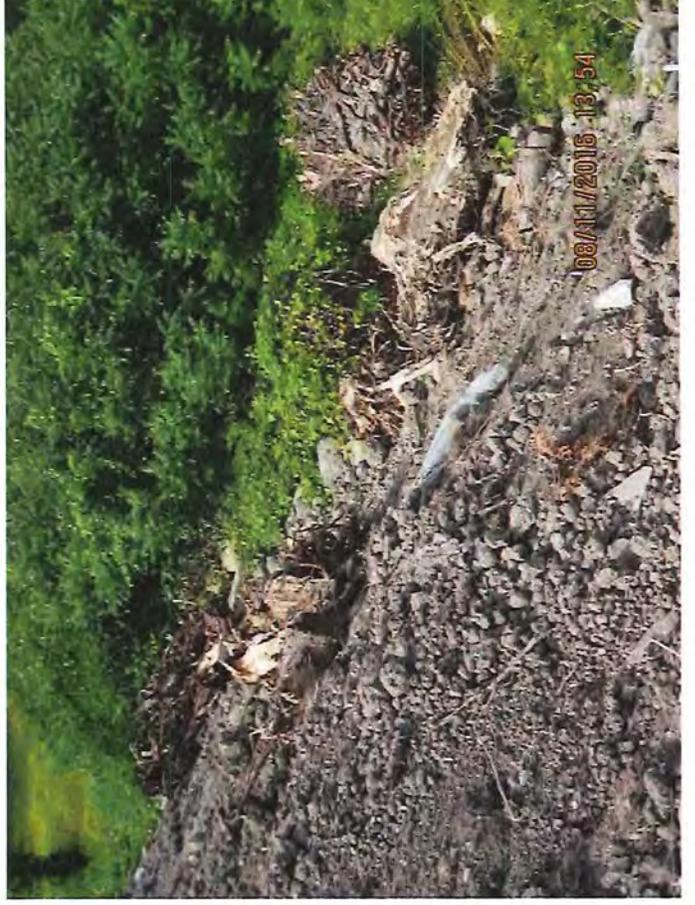
Échelle : 1 / 2 300

Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le ©
Gouvernement du Québec.
© Gouvernement du Québec, 2016

ANNEXE 1

7470-09600







Fisette, Suzanne

art. 48

ANNEXE 3

De : Suzanne.Fisette@mddelcc.gouv.qc.ca [mailto:Suzanne.Fisette@mddelcc.gouv.qc.ca]

Envoyé : 15 août 2016 08:29

À : Bruneau, Sylvain

Objet : Matières résiduelles Les Cèdres

Bonjour M. Bruneau,

Je suis allée inspecter la semaine passée à Les Cèdres, suite à une plainte de dépôt de matières résiduelles en bordure de la route. J'ai contacté la municipalité qui m'ont dit être déjà au courant, et que le MTQ était en partie responsable.

Pouvez-vous me dire dans quel contexte est-ce que ces matières résiduelles ont été déposées là?

Pouvez-vous me laisser savoir quand vous comptez les retirer, car je devrai revenir pour valider le retrait.

Je dois vous avertir que vous recevrez un avis de non-conformité dans les prochaines semaines.

Cordialement,

*Suzanne Fisette, Inspectrice
Secteurs hydrique et milieux naturels*

Contrôle environnemental et sécurité des barrages - Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie
Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques

Québec 

201, Place Charles-Lemoyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607 poste 230 (Svp, privilégiez le courriel)
Télécopieur : (450) 928-7625

Veillez noter que je suis absente les mercredis.



Pensez à l'environnement, avant d'imprimer.

Avis de confidentialité : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous aviser aussitôt.

art. 48

De : Suzanne.Fisette@mddelcc.gouv.qc.ca [mailto:Suzanne.Fisette@mddelcc.gouv.qc.ca]

Envoyé : vendredi 12 août 2016 10:51

À : Genevieve Bradley <gbradley@ville.lescedres.qc.ca>

Objet : RE: Tas de matières résiduelles

Qu'est-ce qui vous fait croire ça?

Suzanne Fisette, Inspectrice

Secteurs hydrique et milieux naturels

Contrôle environnemental et sécurité des barrages - Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie
Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques

201, Place Charles-Lemoyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607 poste 230 (Svp, privilégiez le courriel)

Télécopieur : (450) 928-7625

De : Suzanne.Fisette@mddelcc.gouv.qc.ca [mailto:Suzanne.Fisette@mddelcc.gouv.qc.ca]

Envoyé : vendredi 12 août 2016 10:14

À : Genevieve Bradley <gbradley@ville.lescedres.qc.ca>

Objet : Tas de matières résiduelles

Bonjour Geneviève,

Est-ce que tu es au courant des tas de matières résiduelles qui ont été déposées à cet endroit? Tu sais qui les a mis là, et dans quel but? (voir carte et photos)

Merci!

Bonne journée!

Suzanne Fisette, Inspectrice
Secteurs hydrique et milieux naturels

Contrôle environnemental et sécurité des barrages - Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie
Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques

201, Place Charles-Lemoyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607 poste 230 (Svp, privilégiez le courriel)

Télécopieur : (450) 928-7625

De : Suzanne.Fisette@mddelcc.gouv.qc.ca [mailto:Suzanne.Fisette@mddelcc.gouv.qc.ca]

Envoyé : 12 août 2016 10:04

À : Elise Phoenix

Objet : Cours d'eau Les Cèdres

Bonjour Élise,

Est-ce que tu sais si cette section du lit d'écoulement est considérée comme cours d'eau?

Merci!

Bonne journée!

Suzanne Fisette, Inspectrice

Secteurs hydrique et milieux naturels

Contrôle environnemental et sécurité des barrages - Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie

Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques

Québec 

201, Place Charles-Lemoyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607 poste 230 (Svp, privilégiez le courriel)

Télécopieur : (450) 928-7625

Veillez noter que je suis absente les mercredis.



Pensez à l'environnement, avant d'imprimer.

Avis de confidentialité : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous aviser aussitôt.

